



# Etat des frais de déplacement

Année : 2022 Mois : mai

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser):

Elu

Résidence familiale (RF) : Vesoul

Résidence administrative (RA) : Vesoul

Utilisation du véhicule personnel		Kms parcourus		Jusqu'à 2000 kms		De 2001 à 10000 kms		> à 10000 kms		Hébergement avec petit déj		Montant Forfait	
Puissance fiscale : <u>cv</u>		De 5 CV et moins		0, 29 €		0, 31 €		0, 18 €		Taux de base		70 €	
Indemnité km suivant puissance fiscale : <u>€</u> (voir ci contre)		De 6 CV et 7 CV		0, 32 €		0, 39 €		0, 23 €		Grandes Villes + de 200 000 hab		90 €	
		De 8 CV et plus		0, 35 €		0, 43 €		0, 25 €		Paris		110 €	

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (rais réels à hauteur de 17,50€)	Hôtel		Véhicule personnel		Autre moyen de transport (train, avion, location)		Autres frais (parking, péage...)	
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA		Nbre repas	Nbre nuitées	Montant (Voir montant forfait suivant localité)	Kms parcourus (mappy.com)	Préciser le moyen de transport	Montant	Préciser la nature de la dépense	Montant
	06/05/2022	Cérémonie d'investiture du Président de la République - Elysée, Paris	18h44		17h21 (le 7/05)		1	110,00 €			59,20 €				

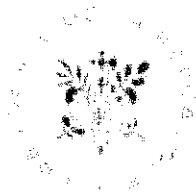
## Sous-Totaux :

(A) Frais réels plafond nombre repas	(B) Total hôtel = 110,00 €	(C) nbre kms x "indemnité km suivant puissance fiscale" =	(D) Total transport = 59,20 €	(E) Total Autres frais =
--------------------------------------	----------------------------	---	-------------------------------	--------------------------

**TOTAL frais = (A)+(B)+(C)+(D)+(E) = 169,20 €**

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :  
 -> une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel  
 -> une copie de l'ordre de mission  
 -> l'ensemble des justificatifs des frais

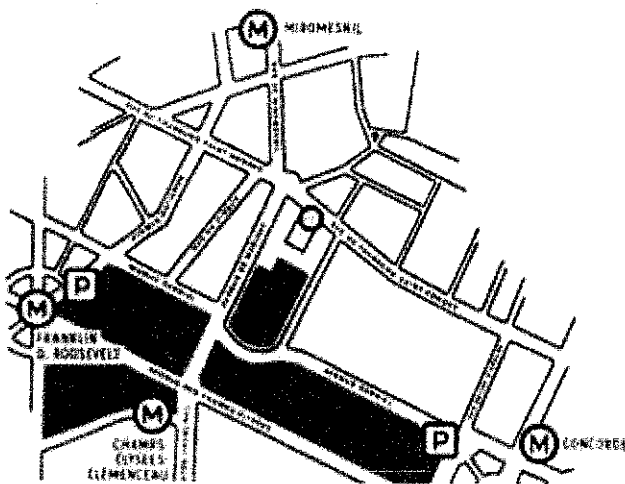
Date : 09/05/2022	Date : 09/05/2022
Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN Signature	Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN Signature
Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais	



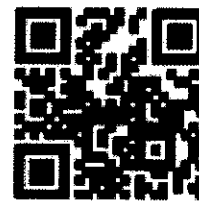
*Monsieur le Président de la République*

*prie Monsieur Alain Chretien*

*de bien vouloir assister à la cérémonie d'investiture  
qui se tiendra le samedi 7 mai 2022 à 11 heures  
au Palais de l'Élysée.*



**Alain Chretien  
COMITES**



**RECOMMANDATIONS :**

**Cette invitation est strictement personnelle et non transférable.**

**Nous vous prions d'arriver entre 10 heures et 10 heures 30 au plus tard, muni de votre invitation et d'une pièce d'identité.**



Notre hôtel a obtenu le label de propreté et prévention ALLSAFE, vérifié par Bureau Veritas

**ibis Paris Gare de l'Est TGV (F)**

6 Rue St Laurent  
75010 PARIS France

Tél: +33(0) 1 40 38 05 05 - Fax: +33(0) 1 42 05 71 16

Réservation:

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN  
14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

**Duplicata Facture n° 214493 du 07/05/2022**

Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN Du 06/05/2022 au 07/05/2022

Reservation Ref. : LJJLFLZD

page 1/1

Réf : 320808 - LJJLFLZD - 180052 - CAY (06/05/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
06/05/2022	Double (Grand Lit)	402	1	163,00	-8,15	154,85	140,77	H	140,77	154,85
06/05/2022	Taxe Additionnelle Régionale	402	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
06/05/2022	Taxe de Séjour	402	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
06/05/2022	Taxe Départementale	402	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
06/05/2022	Carte Bancaire									-166,18
07/05/2022	Petit Déjeuner. - IB2 - IBIS Card [06/05]	402	1	10,50	-1,05	9,45	8,59	H	8,59	9,45

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	1,88	0,00
H	10,00%	149,36	14,94
Total		151,24	14,94

**Total TTC EURO 166,18**  
**Total déjà versé EURO 166,18**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises  
DALVAL - SAS au capital de 100 000 €  
Siège social : 6 rue Saint Laurent 75010 PARIS  
RCS : Paris B 409 147 543 - N° NAF : 5510Z  
TVA Intra-Communautaire : FR 82 409 147 543 - Siret : 409 147 543 00022

Prix nets :0% d'escompte.Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an,du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture.Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

Classification Tourisme : 3\*\*\*

**Hôtel 3\*\*\***

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site [all.accor.com](http://all.accor.com)



# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 8 mai 2022

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 6 mai 2022 pour le voyageur ALAIN CHRETIEN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation	PRESTO Grand Est 30% semaine	
Aller le 06/05/2022		2nde Classe
De VESOUL		pour 1 adulte(s)
à PARIS EST		
Montant du voyage	41,40 €	
Référence de commande	4YU5P6	
Point de vente	87436378	
Libellé du point de vente	VSC MOBILE	
TCN	072628085	



# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 8 mai 2022

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 7 mai 2022 pour le voyageur ALAIN CHRETIEN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation	PRESTO Grand Est 70% week-end Titulaire	
Aller le 07/05/2022		2nde Classe
De PARIS EST		pour 1 adulte(s)
à VESOUL		
Montant du voyage	17,80 €	
Référence de commande	4YU5P6	
Point de vente	87436378	
Libellé du point de vente	VSC MOBILE	
TCN	072628086	



## Etat des frais de déplacement

Année : 2022 Mois : mai

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser):

Elu

Utilisation du véhicule personnel			Kms parcourus		De 2001 à 10000 kms		De 10000 kms > à 10000 kms		Hébergement avec petit dej		Montant Forfait	
Puissance fiscale : _____ cv			De 5 CV et moins		0, 29 €		0, 18 €		Taux de base		70 €	
Indemnité km suivant puissance fiscale : _____ € (voir ci contre)			De 6 CV et 7 CV		0, 32 €		0, 23 €		Grandes Villes + de 200 000 hab		90 €	
			De 8 CV et plus		0, 35 €		0, 25 €		Paris		110 €	

Résidence familiale (RF) : Vesoul

Résidence administrative (RA) : Vesoul

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais réels à hauteur de 17,50€)		Hôtel		Autre moyen de transport (train, avion, location)		Autres frais (parking, péage, ...)	
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA	Nbre repas	Nbre nuits	Montant (Voir montant forfait suivant localité)	Kms parcourus	Véhicule personnel	Préciser le moyen de transport	Préciser la nature de la dépense	Montant
	03/05/2022	RDV Préfecture de Région, Dijon - Intercommunalités de France	12h22		19h27		1				train	53,50 €	parking	7,10 €

Sous-Totaux :

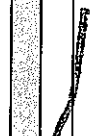
(A) Frais réels plafond nombre repas	(B) Total hôtel =	(C) nbre kms x "indemnité km suivant puissance fiscale" =	(D) Total transport =	(E) Total Autres frais =
17,50 €			53,50 €	7,10 €
<b>TOTAL frais = (A)+(B)+(C)+(D)+(E)</b>				<b>78,10 €</b>

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :

- > une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel
- > une copie de l'ordre de mission
- > l'ensemble des justificatifs des frais

Date : 04/05/2022

Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN

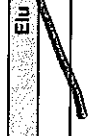
Signature 

Elu

Responsable hiérarchique

Date : 04/05/2022

Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN

Signature 

Je soussigné(e), auteur du présent état, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et demande le règlement du montant porté au total.

Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur ce formulaire.

# Dijon Ville

## → Besançon-Franche-Comté TGV

Départ 3 mai  
PREMIERE  
First

1 Passager

Tarif du billet	23,50 €
<b>Total</b>	<b>23,50 €</b>

E-mail du compte:  
alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction:	587727000164
Date de la transaction:	3 mai 2022, 12:22 UTC+2
Moyen de paiement:	Visa Credit
Numéro de carte:	**** * 2633



Le groupe Trainline se compose de :  
Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro de TVA 58 512 277 450.

## **RENDEZ-VOUS PREFECTURE DE REGION**

**03 mai 2022 – 15H30 / 17H (suivi d'un verre)**

---

### **LIEU DE L'ECHANGE**

Les élus devront se présenter à l'accueil de la préfecture, au **53 rue de la préfecture à Dijon**

### **PRESENTS**

Pour la préfecture :

- **Fabien Sudry**, Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
- **Anne Coste de Champeron** Secrétaire générale pour les affaires régionales

Pour la délégation régionale Intercommunalités de France :

- **Sébastien Martin**, président du Grand Chalon, président d'Intercommunalités de France
- **Marie-Claude Barnay**, présidente du Grand Autunois Morvan, coordinatrice régionale d'Intercommunalités de France
- **Catherine Louis**, présidente de la Communauté de Communes forêts, Seine et Suzon
- **Alain Chrétien**, président de l'agglomération de Vesoul
- **Jean-Patrick Courtois**, président de Mâconnais Beaujolais Agglomération

*Pour Intercommunalités de France : Cécile Lacoste, responsable de l'action régionale*

### **POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

- 1) Présentation de l'association et de son organisation régionale
- 2) Etat des lieux du dialogue Etat/intercommunalités et CTAP
- 3) Contrat de Relance et de Transition Ecologique : point d'étape en Bourgogne-Franche-Comté et animation du processus
- 4) Territorialisation de France 2030 et point d'information sur le CPER



CARTE BANCAIRE  
CIC



A0000000421010  
CB  
LE 03/05/22 A 14:21:55  
BAREUZAI  
DIJON  
21000  
7527936 52168452200019  
10096  
#####2633  
F967C3E817E45D5C  
701 000015 20 C @  
NO AUTO: 753995  
MONTANT :

**24,80 EUR**

DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

D Bareuzai  
+33686692329  
SARL YNNA  
52168452200019

03/05/2022 13:32  
Table : 16  
Serveur : Alex A.  
Prix en €

Justificatif

1 x Repas complet 24,80

**Total TTC Dû : 24,80**

Total HT : 22,55  
TVA 10,00% 2,25

Pro-forma  
Fre\_GA9E9-UDDBB000040/3 [UDDBB-2440-N°22]

Imprimé le 03/05/22 - 14:21

... dès lors que sur une période inférieure ou égale à  
... plus de 10 contreparties rattachées au même...

ID : C138989253001

A CONSERVER  
TICKET CLIENT  
DEBIT

30,00 EUR

MONTANT :

189 001 000390 C

05300489121E8B77

#####2633

0174990 55204944704412 20041

SNCF 21 DIJON

Le 03/05/2022 à 12:50:12

CB

A0000000421010

CARTE BANCAIRE

Mode(s) de paiement : CB

Montant perçu : 30,00 EUR

Transport / Prestation : 30,00 EUR

7ème classe

1 adulte(s)

77 km



Cartes acceptées sur les parcs équipés :



PAYE LE : 03/05/22 A 19:34  
EQUIPEMENT : 10 - TRANSACTION: 94473  
MONTANT € 7,10  
Dont TVA à 20% € 1,18

CARTE BANCAIRE  
LE 03/05/22 à 19:34:40  
EFFIA BESANCON  
0174990 55204944704412 20041  
#####2633  
05300489121E8B77  
A0000000421010  
CIC  
DEBIT 30,00 EUR  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

BESANCON TGV

ENTREE LE 03/05/22 A 12:37  
EQUIPEMENT : ELD1 - TICKET: 44699

Merci de votre visite.

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser) :

Elu

Utilisation du véhicule personnel		Kms parcourus	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	>A 10000 kms	Hébergement avec petit dej	Montant Forfait
Puissance fiscale : <u>        </u> cv	CV	De 5 CV et moins	0, 29 €	0, 31 €	0, 18 €	Taux de base	70 €
Indemnité km suivant puissance fiscale : <u>        </u> € (voir ci contre)		De 6 CV et 7 CV	0, 32 €	0, 39 €	0, 23 €	Grandes Villes + de 200 000 hab	90 €
		De 8 CV et plus	0, 35 €	0, 43 €	0, 25 €	Paris	110 €

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais réels à hauteur de 17,50€) Nbre repas	Hôtel		Véhicule personnel Kms parcourus mappy.com	Autre moyen de transport (train, avion, location) Préciser le moyen de transport	Autres frais (parking, péage,...) Préciser la nature de la dépense	Montant
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA		Montant (Voir montant forfait suivant localité)	Nbre nuitées				
	27/04/2022	Déplacement tourisme et attractivité - Charleux - Saône-et-Loire	7h30		17h30 (le 28/04)		1	1	70,00 €			péage	22,10 €

Sous-Totaux :

(A) Frais réels platford nombre repas	17,50 €	(B) Total hôtel =	70,00 €	(C) nbre kms x "indemnité km suivant puissance fiscale" =		(D) Total transport =		(E) Total Autres frais =	22,10 €
---------------------------------------	---------	-------------------	---------	---	--	-----------------------	--	--------------------------	---------

**TOTAL frais =**  
(A)+(B)+(C)+(D)+(E)  
**109,60 €**

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :  
 -> une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel  
 -> une copie de l'ordre de mission  
 -> l'ensemble des justificatifs des frais

Date : 29/04/2022 Signature	Responsable hiérarchique Date : 29/04/2022 Signature	Le Maire Date : 29/04/2022 Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN Signature
--------------------------------	--	--

Je soussigné(e), autour du présent document et demande le règlement du montant porté au total portés sur le présent document et demande le règlement du montant porté au total

Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais

## Déplacement Charlieu – Mâcon – Tournus

27 et 28 avril

Participants: Alain Chrétien, Julien Faivre, Pascal Valentini, Nadine Wantz, Sonia Wicky

- **Mercredi 27 avril**

- **7h30** : départ de Vesoul vers Charlieu (parking de la mairie – 3h18 de trajet)
- **11 h** : arrivée au Clos Saint Gildas, 219 route de Fleury, 42190 Charlieu.

Visite du Clos Saint Gildas de Charlieu, bâtisse du XVII<sup>ème</sup> siècle transformée en résidence séniors (projet ancien hôpital). Déjeuner sur place avec les porteurs de projet.

- **14h30** : départ de Charlieu pour Mâcon (1h15 de trajet)
- **16 h** : Réunion avec Monsieur Flamant (ingénieur-programmiste) pour évoquer le projet de reconversion de la Banque de France de Vesoul. Rencontre avec Monsieur Moret, directeur, qui a récemment rénové l'Hôtel Panorama 360 + visite de l'Hôtel.
- **18 h** : Rencontre entre M. le Maire de Vesoul et Monsieur Jean-Patrick Courtois, Maire de Mâcon.
- Dîner libre et nuit à l'Hôtel Panorama 360

- **Judi 28 avril**

- **9h45** : Rendez-vous avec Sandrine Guênerie, responsable mission tourisme du département de la



**COMPTOIR DES HALLES**

272 QUAI LAMARTINE

71000 MACON

TEL: 03.85.20.53.97

EMAIL: [contact@aucomptoirdeshalles.fr](mailto:contact@aucomptoirdeshalles.fr)

Le mercredi 27 avril 2022

Table 101

Qt

e	Articles	Pu	Mnt
	1 Repas Complet(s)	41.82	41.82

**Net A Payer (Euro) 41.82**

	ht	taxe	ttc
tva 10	24.56	2.46	27.02
tva 20	12.33	2.47	14.80
total	36.89	4.93	41.82

Merci de votre visite

-- Prix TTC service compris --

A bientôt...

SIREN: 378 757 165

Facture no: 6664

Vous avez été servi par: SEBASTIEN

**Monsieur CHRETIEN Alain**

FRANCE

Date : 28/04/2022 08:29:15 Voucher:

Séjour du 27/04/2022 au 28/04/2022 N° de Chambre 302 VENTE **Facture 35544**

Date	Quantité	Désignation	P.U. HT	Tx TVA	P.U. TTC	Total HT	Total TTC
27/04/2022	1	CHAMBRE STANDARD	117.27 €	10.00%	129.00 €	117.27 €	129.00 €
27/04/2022	1	TAXE DE SEJOUR	1.70 €	0.00%	1.70 €	1.70 €	1.70 €

	Taux	H.T	TVA	TTC	SV
1	10.00%	117.27 €	11.73 €	129.00 €	0%
3	0.00%	1.70 €	0.00 €	1.70 €	0%
		118.97 €	11.73 €	130.70 €	

Dont Service : 0.00 €

Impression N° 1  
 NP525 : B0186gduh GHM Eole v7.0.22.0 Conditions Règlement : Paiement Comptant  
 Nb total de lignes : 2 Echéance le : 28/04/2022  
 Editée par 11  
 depuis S-RDS-HOTEL

**Total TTC Brut : 130.70 €**

**Total NET TTC 130.70 €**

*Dont Montant TVA : 11.73 €*

*Soit Total Hors Taxes : 118.97 €*

Total Prépaiement : 0.00 €

Arrhes : 0.00 €

Report de Solde 0.00 €

**NET A PAYER : 130.70 €**

Conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et à l'article L441-6 du Code de Commerce, nous vous informons que le délai de règlement des sommes dues est fixé au jour même de l'exécution de la prestation demandée. En cas de non-respect de ce délai de règlement, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la présente facture dont le taux d'intérêt sera égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Est puni d'une amende de 15.000 Euros le fait de ne pas respecter les délais de paiement mentionnés aux présentes conditions de règlement tel que prévu à l'article L441-6 du Code de Commerce. En cas de retard de paiement une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40€

APRR

RECU

N° 1 116 04 0012315819

Sortie CHALON SUD  
 Entree BESANCON NORD  
 Ref. KM 128  
 Classe tarif 1  
 Prix H.T. 8.58 EUR  
 TVA 20.00 % 1.72 EUR  
 Prix T.T.C. 10.30 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXXXX2633  
 Voie 03 le 27/04/2022 a 10h07

REMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 116 04 0012315819

Le 27/04/2022 a 10h07  
 APRR

21850 SAINT-APOLLINAIRE  
 N° Siret 016 250 029 00309  
 XXXXXXXXXXXXXXX2633

S@

MONTANT 10.30 EUR

TICKET A CONSERVER

APRR

RECU

N° 1 134 03 0009989417

Sortie BESANCON NORD  
 Entree TOURNUS  
 Ref. KM 148  
 Classe tarif 1  
 Prix H.T. 9.83 EUR  
 TVA 20.00 % 1.97 EUR  
 Prix T.T.C. 11.80 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXXXX2633  
 Voie 03 le 28/04/2022 a 16h31

REMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 134 03 0009989417

Le 28/04/2022 a 16h31  
 APRR

21850 SAINT-APOLLINAIRE  
 N° Siret 016 250 029 00309  
 XXXXXXXXXXXXXXX2633

S@

MONTANT 11.80 EUR

TICKET A CONSERVER

04/07/2022

CARTE BANCAIRE  
 CREDIT MUTUEL  
 A0000000421010

CB

LE 28/04/22 A 08:29:50  
 PANORAMA 360

MACON

71000

2835249 82359706700029

10278

#####2633

C3313A585402410A

001 000025 242 C @

NO AUTO: 815145

MONTANT :

130,70 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

# Etat des frais de déplacement

Année : 2022 Mois : mars

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser):

Elu

Utilisation du véhicule personnel		Kms parcourus		Jusqu'à 2000 kms		De 2001 à 10000 kms		> à 10000 kms		Hébergement avec petit dej		Montant Forfait	
Indemnité km suivant puissance fiscale : (voir ci contre) €		CV		0, 29 €		0, 31 €		0, 18 €		Taux de base		70 €	
				0, 32 €		0, 39 €		0, 23 €		Grandes Villes + de 200 000 hab		90 €	
				0, 35 €		0, 43 €		0, 25 €		Paris		110 €	

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais pris à hauteur de 7,50€)		Hôtel		Véhicule personnel		Autre moyen de transport (train, avion, location)		Autres frais (parking, péage...)	
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA	Nbre repas	Nbre nuitées	Montant forfait suivant localité	Kms parcourus mappy.com	Préciser le moyen de transport	Montant	Préciser la nature de la dépense	Montant		
	22/03/2022	Echange ADCF + CPO	8h30	10h33 (le 24/03)			2	110,00 €					train	137,80 €	parking	26,20 €

### Sous-Totaux :

(A) Frais réels plafond nombre repas	(B) Total hôtel = 220,00 €	(C) nbre kms x "indemnité km suivant puissance fiscale" =	(D) Total transport = 137,80 €	(E) Total Autres frais = 26,20 €
--------------------------------------	----------------------------	---	--------------------------------	----------------------------------

**TOTAL frais = 384,00 €**  
(A)+(B)+(C)+(D)+(E)

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :  
 -> une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel  
 -> une copie de l'ordre de mission  
 -> l'ensemble des justificatifs des frais

Date : 24/03/2022	Elu	Responsable hiérarchique	Le Maire
Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN	Signature	Date : 24/03/2022	Date : 24/03/2022
Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN	Signature	Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN	Signature

Le soussigné(e), auteur du présent état, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et demande le règlement du montant porté au total

Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais



**Ibis Paris Gare de Lyon Reuilly (F)**  
9 Rue de Reuilly 75012 PARIS France  
Tél: +33(0) 1 43 70 04 04 - Fax: +33(0) 1 43 70 96 53  
Réservation: www.ibishotel.com all.accor.com

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN \*BAG IN  
14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

**Duplicata Facture n° 91361** du 24/03/2022

Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN \*BAG IN Du 22/03/2022 au 24/03/2022

Reservation Ref. : LFTLBXSZ

page 1/1

Réf: 124793 - LFTLBXSZ - 74218 - MAT (22/03/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
22/03/2022	Taxe Additionnelle Régionale	28	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
22/03/2022	Taxe de Séjour	28	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
22/03/2022	Taxe Départementale	28	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
22/03/2022	RB3 - Prépayé BB (1 pers.)	28	1	122,55		122,55	111,41	H	111,41	122,55
22/03/2022	Arrh client									-248,86
23/03/2022	Taxe Additionnelle Régionale	28	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
23/03/2022	Taxe de Séjour	28	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
23/03/2022	Taxe Départementale	28	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
23/03/2022	RB3 - Prépayé BB (1 pers.)	28	1	122,55		122,55	111,41	H	111,41	122,55

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	3,76	0,00
H	10,00%	222,82	22,28
Total		226,58	22,28

**Total TTC EURO 248,86**  
**Total déjà versé EURO 248,86**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises  
PARIS REUILLY - SAS au capital de 1 823 347,75 €  
Siège social : 9 Rue de Reuilly 75012 PARIS  
RCS : Paris B 383 937 224 - N° NAF : 5510Z  
TVA Intra-Communautaire : FR 25 383 937 224 - Siret : 383 937 224 00020

Prix nets :0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

Classification Tourisme : **3\*\*\***

**Hôtel 3\*\*\* prix nets**

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com



# Besançon-Franche-Comté TGV

→ Paris Gare de Lyon

Départ 22 mars

PREMIERE

First

1 Passager

Tarif du billet 60,00 €

**Total 60,00 €**

E-mail du compte:

alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction: 486152258842

Date de la transaction: 21 mars 2022, 07:03 UTC+1

Moyen de paiement: Visa Credit

Numéro de carte: \*\*\*\* \* 2633



Le groupe Trainline se compose de :

Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro de TVA 58 512 277 450.

# Paris Gare de Lyon

## → Besançon-Franche-Comté TGV

Départ 24 mars  
SECONDE, PREMIERE  
Standard, First

1 Passager

Tarif du billet 77,80 €

**Total 77,80 €**

E-mail du compte:  
alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction: 951414353133

Date de la transaction: 23 mars 2022, 15:48 UTC+1

Moyen de paiement: Visa Credit

Numéro de carte: \*\*\*\* \* 2633



Le groupe Trainline se compose de :  
Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le  
siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro  
de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom  
de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société  
au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation  
IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de  
séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro  
de TVA 58 512 277 450.

## Adrien CAILLAUT

---

**De:** Conseil des prelevements obligatoires, <cpo@ccomptes.fr>  
**Envoyé:** jeudi 17 mars 2022 16:46  
**À:** Alain Bayet (alain.bayet@insee.fr); Adrien CAILLAUT; BAERT, Dominique; Cecilia Berthaud; D. Baert - secretaire n°1 AGUENOU BAHYA ; D. Baert - secretaire n°2 Sabine RYSMAN ; Frédéric DOUET; Jacques CREYSELL - secretaire ; Jacques Creyssel (jcreyssel@fcd.fr); LEFAS, Patrick; LIGNOT-LELOUP, Mathilde; Lise Patureau; N. Mognetti - Secretaire ; Nathalie MOGNETTI (nathalie.mognetti@totalenergies.com); Patrick Wyon; Pierre Boyer; Pierre Collin; Pierre Louis bras N°2; Pierre-Louis - Secretaire - DELAVENNE Valerie; Pierre-Louis BRAS; Rémi PELLET; Samy BENOUDIZ; Selma MAHFOUZ  
**Cc:** STRASSEL, Christophe  
**Objet:** CPO - séance du 23 mars, à 10h00, salle des conférences  
**Pièces jointes:** Bilan CPO 2021.pdf  
**Importance:** Haute

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des prélèvements obligatoires,

Le Conseil des prélèvements obligatoires se réunira **mercredi 23 mars** prochain, à **10h00**, en **Salle des conférences**.  
L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Poursuite de la discussion sur la méthodologie des travaux du CPO (Cf. doc ci-joint) ;
- 2/ Audition de **Mme Sandra Bernard**, cheffe du bureau de la Redistribution et de l'Evaluation à la DREES, au sujet du sondage mis en place par le ministère chargé des affaires sociales sur l'acceptation des prélèvements sociaux (la présentation vous sera envoyée lundi) ;
- 3/ Premier tour de table au sujet de l'orientation de notre rapport sur la TVA.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les informations nécessaires à la connexion à distance (ouverture à 9h45) :

Lien de la visioconférence :

<https://us06web.zoom.us/j/94739309180?pwd=S2tubE1rVmVBVGJKanpGRkdEQU1ndz09>

ID de réunion : **947 3930 9180** Code secret : **611286**

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer votre participation à cette séance, soit en présentiel soit à distance.

Bien respectueusement,

**Marie DIAWARA CAMARA**

Chargée de mission au secrétariat général du Conseil des prélèvements obligatoires

13 rue Cambon

75100 Paris Cedex 01

T. 01 42 98 55 98

<https://www.ccomptes.fr/Institutions-associees/Conseil-des-prelevements-obligatoires-CPO>



## Adrien CAILLAUT

---

**De:** Adcf INST-NALES <instances-nationales@adcf.asso.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 février 2022 09:49  
**Objet:** Invitation - Auditions des candidats et candidates à l'élection présidentielle 2022 par Intercommunalités de France

Chers membres des Conseils d'administration et d'orientation,

J'ai le plaisir de vous inviter à échanger avec les candidates et candidats à l'élection présidentielle **le 22 mars 2022 de 14h à 18h (accueil dès 13h30) à l'Institut du Monde arabe**, 1 Rue des Fossés Saint-Bernard, Paris.

Intercommunalités de France a récemment adressé aux candidats une **plateforme de propositions** pour la législature 2022-2027. Ce Manifeste validé en assemblée générale le 13 octobre dernier est l'expression des ambitions et des défis qui attendent les territoires au cours des prochaines années. Elles sont aussi l'expression d'une certaine idée de la décentralisation et des relations entre l'État et les collectivités, qui fait la singularité de notre association.

Nous proposerons ainsi aux candidats d'y apporter réponse et d'exprimer devant vous leur projet pour les territoires.

Cet événement est organisé en partenariat avec France urbaine.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver le 22 mars prochain, l'équipe d'Intercommunalités de France reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,

**Sébastien MARTIN**

Président d'Intercommunalités de France  
Président du Grand Chalon

---

**Merci de bien vouloir nous faire part de votre réponse le plus tôt possible et avant le 15 mars :** [<http://forms.gle/aMbpFoPLyxbjk1w8>] <https://forms.gle/aMbpFoPLyxbjk1w8>



P

Cartes acceptées sur les parcs équipés :



Sortie Limite : 24/03/22 11:13  
Caisse N : 4 Tarif : 4 Transaction : 5459  
Montant Transaction : 26,20 €  
(dont TVA 20% : € 4,37) Hors taxe 21,83

CARTE BANCAIRE  
60000070421010  
CS  
LE 24/03/22 à 10:52:17  
BESANCON  
MONTANT REEL =  
DEBIT 26,20 EUR  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

BESANCON TGV  
ENTREE LE 22/03/22 A 08:03  
EQUIPEMENT : ELD3 - TICKET : 41615  
Merci de votre visite.



Cartes acceptées sur les parcs équipés :



Sortie Limite : 24/03/22 11:13  
Caisse N : 4 Tarif : 4 Transaction : 5459  
Montant Transaction : 26,20 €  
(dont TVA 20% : € 4,37) Hors taxe 21,83

CARTE BANCAIRE  
60000070421010  
CS  
Le 24/03/22 à 10:52:17  
EQUIP. PASSAGE  
014 201 0235e4  
MONTANT REEL =  
26,20 EUR  
DEBIT TICKET CLIENT  
A CONSERVER

BESANCON TGV  
ENTREE LE 22/03/22 A 08:03  
EQUIPEMENT : ELD3 - TICKET : 41615  
Merci de votre visite.



# Etat des frais de déplacement

Année : 2022 Mois : mars

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser) : Etu

Résidence familiale (RF) : Vesoul  
 Résidence administrative (RA) : Vesoul

Utilisation du véhicule personnel		Kms parcourus	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	> à 10000 kms	Hébergement avec petit déj	Montant Forfait
Puissance fiscale : CV	De 5 CV et moins	0,29 €	0,31 €	0,18 €	Taux de base	70 €	
Indemnité km suivant puissance fiscale : €	De 6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €	Grandes Villes + de 200 000 hab	90 €	
(voir ci contre)	De 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €	Paris	110 €	


Ordre de mission en date du	Date de déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais rattachés à l'indemnité de 17,50€)	Hôtel	Véhicule personnel	Autre moyen de transport	Autres frais (parking, péage...)	Montant		
			Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA	Heure							Montant (voir montant forfait suivant localité)	Kms parcourus (MAPPY.COM)
	14/03/2022	Rencontre des libéraux locales AMF - Montrouge		18h29		15h30 (le 16/03)	1	2	110,00 €		train	122,00 €	parking	21,10 €
											méto	14,90 €		

**Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :**  
 -> une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel  
 -> une copie de l'ordre de mission  
 -> l'ensemble des justificatifs des frais

**Sous-Totaux :**

(A) Frais réels (plateau nombre repas)	(B) Total hôtel =	(C) nbre kms x indemnité km suivant puissance fiscale =	(D) Total transport =	(E) Total Autres frais =
17,50 €	220,00 €		136,90 €	21,10 €

**TOTAL frais = 395,50 €**  
 (A)+(B)+(C)+(D)+(E)


Date : 16/03/2022  Etu

Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN

Date : 16/03/2022

Responsable hiérarchique


Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN

Signature 

Date : 16/03/2022

Le Maire

Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN

Signature 

Je soussigné(e), auteur du présent état des frais, certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais portés sur le présent document et demande le règlement du montant porté au total

Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais

## Adrien CAILLAUT

---

**De:** contact@amf70.org  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 18:36  
**À:** contact@amf70.org  
**Objet:** URGENT et IMPORTANT - AMF - Mardi 15 mars 2022, Beffroi de Montrouge (92120) : RENCONTRE DES LIBERTES LOCALES AVEC LES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

**Importance:** Haute

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,  
Chers Collègues,

A quelques semaines de l'élection présidentielle, l'AMF, comme elle l'avait fait il y a cinq ans, a souhaité contribuer au débat public en organisant un évènement spécial, « **La Rencontre des Libertés Locales** », afin d'entendre les candidats à l'élection présidentielle.

Cet évènement, qui constituera un temps fort, auquel les partenaires de *Territoires Unis* – départements (ADF) et régions (ARF) - seront associés, se tiendra

**le MARDI 15 MARS 2022**

**(toute la journée – pour un accueil dès 8h, un début des interventions à 9h15, un déjeuner sur place et une fin des travaux à 17h30)**

**Au BEFFROI DE MONTROUGE**

**avenue de la République**

**92120 MONTROUGE**

**(à proximité immédiate de la Mairie et de l'arrêt « Mairie de Montrouge » de la ligne 4 du métro)**

Au cours de cette journée, les candidats à l'élection présidentielle seront invités à s'exprimer sur leur projet concernant les libertés locales, à réagir aux propositions de l'AMF et à répondre aux questions des élus.

« **La Rencontre des Libertés Locales** » sera diffusée sur [Public Sénat](#), sur [Maires.TV](#) et sur le site de l'AMF. Les organes de presse quotidienne régionale ont également été invités à cette rencontre, ce qui permettra de lui donner un large écho dans chaque département.

Notre association départementale a été informée, ces dernières heures, par l'AMF, que le **nombre de participants sur place**, jusqu'ici limité aux membres du Bureau et du Comité Directeur de l'AMF, aux Présidents d'association départementale, et aux co-présidents de Commissions et Groupes de travail de l'AMF, avait pu être **revu à la hausse, tout particulièrement au bénéfice de la représentation des instances des associations départementales**.

Aussi, **en vos qualités de Membres du Bureau de l'AMF70** et compte tenu de cette récente information, je vous invite à me faire connaître, **par retour simple, si possible d'ici lundi 7 mars 2022, fin de journée, à l'AMF70, par courriel (contact@amf70.org) ou par téléphone au 03 84 97 11 97, vos souhaits d'être inscrits à « La Rencontre des Libertés Locales » du 15 mars prochain, à Montrouge, en précisant si vous souhaitez prendre part au déjeuner offert sur place ou non.**



## Adrien CAILLAUT

---

**De:** Alain Chrétien <alain.chretien1@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 20:14  
**À:** Adrien CAILLAUT  
**Objet:** Fwd: Île-de-France Mobilités Confirmation de votre achat

Alain Chrétien

Début du message transféré :

**De:** Achat Navigo <ne-pas-repondre@achat.iledefrance-mobilites.fr>  
**Date:** 15 mars 2022 à 19:53:41 UTC+1  
**À:** alain.chretien1@orange.fr  
**Objet:** Île-de-France Mobilités Confirmation de votre achat

Bonjour Alain Chrétien ,

Vous avez effectué un achat le 15 mars 2022 à 19h52 (GMT+01) sur l'application Île-de-France Mobilités.

Vous en trouverez le détail ci-dessous.

Cet email tient lieu de justificatif d'achat ; nous vous invitons donc à conserver ce document.

---

Nous vous remercions de votre confiance,

**L'équipe Navigo Île-de-France Mobilités**

---

### DÉTAIL DE VOTRE ACHAT

Alain Chrétien

1 Carnet(s) 10 Tickets t+

Chargement sur le passe Navigo Easy N° : P3245848894

Prix TTC 14,90 euros dont 1,35 euros de TVA

Taux TVA 10,00 %

Paiement par Carte bancaire

Effectué le 15 mars 2022 à 19h52 (GMT+01)

N° de transaction : 13074185258975

---

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Pour toute question [consultez la FAQ](#).

Ce service est fourni par *Île-de-France Mobilités*.



# Besançon-Franche-Comté TGV

→ Paris Gare de Lyon

Départ 14 mars

PREMIERE

First

1 Passager

Tarif du billet 63,00 €

**Total 63,00 €**

E-mail du compte:  
alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction: 218167004418

Date de la transaction: 9 mars 2022, 12:43 UTC+1

Moyen de paiement: Visa Credit

Numéro de carte: \*\*\*\* \* 2633



Le groupe Trainline se compose de :

Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro de TVA 58 512 277 450.

# Paris Gare de Lyon

## → Besançon-Franche-Comté TGV

Départ 16 mars

NO FLEX

First

1 Passager

Tarif du billet 59,00 €

**Total 59,00 €**

E-mail du compte:  
alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction: 204850204411

Date de la transaction: 16 mars 2022, 07:00 UTC+1

Moyen de paiement: Visa Credit

Numéro de carte: \*\*\*\* \* 2633



Le groupe Trainline se compose de :  
Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le  
siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro  
de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom  
de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société  
au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation  
IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de  
séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro  
de TVA 58 512 277 450.



**ibis Paris Porte d'Orléans**  
33 rue Barbès 92120 MONTROUGE France  
Tél: +33(0) 1 42 31 67 00 - Fax: +33(0) 1 42 31 67 01  
Réservation:

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN  
14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

**Facture n° H0635574856** du 14/03/2022  
Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN Du 14/03/2022 au 16/03/2022  
Reservation Ref. : LFLDFMN

page 1/1

Réf : 957332 - LFLDFMN - 353184 - EFM (14/03/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
14/03/2022	GRD Lit Cour	325	1	107,00	-5,35	101,65	92,41	H	92,41	101,65
14/03/2022	Taxe Additionnelle Régionale	325	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
14/03/2022	Petit Déjeuner.	325	1	10,90		10,90	9,91	H	9,91	10,90
14/03/2022	Taxe de Séjour	325	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
14/03/2022	Taxe Départementale	325	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
14/03/2022	Arrh client									-207,06
14/03/2022	Carte Bancaire									-10,90
15/03/2022	GRD Lit Cour	325	1	107,00	-5,35	101,65	92,41	H	92,41	101,65
15/03/2022	Taxe Additionnelle Régionale	325	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
15/03/2022	Taxe de Séjour	325	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
15/03/2022	Taxe Départementale	325	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	3,76	0,00
H	10,00%	194,73	19,47
Total		198,49	19,47

**Total TTC EURO 217,96**  
**Total déjà versé EURO 217,96**  
**Net à payer 0,00**

## Paiement comptant

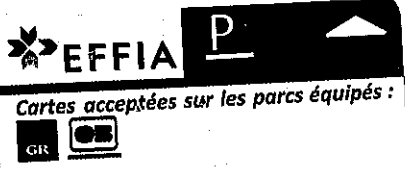
TVA sur les débits  
EXHOTEL - SAS au capital de 500 304 €  
Siège social : 6-8 Rue du Bois Briard 91080 COURCOURONNES  
RCS : Evry B 311 362 313 - N° NAF : 5510Z  
TVA Intra-Communautaire : FR 37 311 362 313 - Siret : 311 362 313 00299  
IM091100029, Garant : White Rock Insurance PCC Ltd, Vision Exchange Building, Zone 1, Central Business District BKR Birkirkara, MALTA  
Assureur : ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALITY - TOUR OPUS - 77 Esplanade du Général De Gaulle - 92081 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Prix nets :0% d'escompte.Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an,du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture.Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.  
T.V.A sur les débits. Taxe de séjour non soumise à la TVA - article 267-II-2 du C.G.I.

Classification Tourisme : 3\*\*\*

Hôtel 3\*\*\*

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site [all.accor.com](http://all.accor.com)



Cartes acceptées sur les parcs équipés :

PAYE LE 16/03/22 A 13:34  
 EQUIPEMENT 1,10 - TRANSACTION: 87292  
 MONTANT € 21,10  
 Dont TVA 120% € 3,52

CARTE BANCAIRE  
 SANS CONTACT  
 60002000421010  
 LE 16/03/22 à 13:35:00  
 EFFIA  
 PLANCH DESSOUS  
 014681  
 36752128101290  
 22844  
 \*\*\*\*\*2523  
 3E0F1C1D3F472750  
 001 001 894467  
 C MONTANT REEL =  
 21,10 EUR  
 DEBIT TICKET CLIENT  
 A CONSERVER

BESANCON TGV  
 ENTREE LE 14/03/22 A 16:04  
 EQUIPEMENT : ELD3 - TICKET: 40009  
 Merci de votre visite.

**LE BOURBON**  
 07 PALAIS BOURBON  
 07 PARIS FRANCE  
 SIRET : 700022 NAF:5610A TUF:FR81329860357  
 01.45.51.58.27  
 brasserie.lebourbon@orange.fr

TABLE 28  
 2 COUVERT YJAU

- 1 VITTEL 50CL 6.50 C
- 2 TARTARE 20.90 C
- 2 SALADE CESAR 19.90 C
- 2 TIRAMISU 11.50 C
- 2 ANANAS FRAIS 9.90 C
- 2 CAFE 3.90 C

**TOTAL 72.60**

	HT	TVA	TTC
C TVA 10.00	66.00	6.60	72.60
	66.00	6.60	

ENCAISSEMENT 72.60

Le:017 Doc:505998 Lg: 6 B0002 (E6S6) MANF01L5  
 MARDI 15-03-2022 13:05:46  
 Cle 3-Serv:6 Caisse 5 Num:0024487/002

**MERCI DE VOTRE VISITE  
 A BIENTOT**  
 P x Nets - Service Compris





# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 09/03/2022

Bonjour Alain CHRETIEN,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 08/03/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6704
BESANCON FRANCHE COMTE	08/03 à 12h47	1 <sup>ère</sup> CLASSE
DIJON VILLE	08/03 à 13h14	

**PREMIERE** - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 400283612

Montant du voyage	23,50 EUR
Dossier voyage	QBHOIZ
Référence client	0029090169260408524
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

**SNCF vous remercie de votre confiance.**

# Dijon Ville

## → Besançon-Franche-Comté TGV

Départ 8 mars

PREMIERE

First

1 Passager

Tarif du billet 23,50 €

**Total 23,50 €**

E-mail du compte:  
alainchretien@icloud.com

Identifiant de transaction: 177161406960

Date de la transaction: 8 mars 2022, 16:39 UTC+1

Moyen de paiement: Visa Credit

Numéro de carte: \*\*\*\* \* 2633



Le groupe Trainline se compose de :  
Trainline.com Limited (numéro de société 3846791) dont le  
siège est situé : 120 Holborn, London, EC1N 2TD. Numéro  
de TVA 791 7261 06

Trainline SAS (RCS Paris 513 277 450) opérant sous le nom  
de Trainline - 20 rue Saint Georges, 75009 Paris - Société  
au capital de 118 513,94 euros. Immatriculation  
IM078100022 au registre des opérateurs de voyages et de  
séjours situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Numéro  
de TVA 58 512 277 450.



## Adrien CAILLAUT

---

**De:** COMMUNAUTE AGGLOMERATION VESOUL  
**Envoyé:** lundi 21 février 2022 10:18  
**À:** Adrien CAILLAUT  
**Objet:** TR: SAVE THE DATE - Prochaine CTAP le 08/03 à Dijon

**De :** PERRIN MAXIME <maxime.perrin@bourgognefranche-comte.fr>  
**Envoyé :** vendredi 11 février 2022 20:48  
**Objet :** SAVE THE DATE - Prochaine CTAP le 08/03 à Dijon

Monsieur le Préfet de région,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion de la **CTAP aura lieu le 8 mars 2022 à 14 h 00 à Dijon, en Salle des Séances.**  
Nous vous invitons à noter dès à présent cette date dans vos agendas respectifs.

Une invitation officielle vous parviendra prochainement avec un ordre du jour détaillé.  
Vous pouvez toutefois noter que seront abordés la présentation des politiques territoriales du Conseil régional, le renouvellement des CTEC et la stratégie régionale en matière de biodiversité.

Bien cordialement,

**REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

4 square Castan – CS 51857  
25031 BESANÇON CEDEX

*Pensez Environnement : n'imprimez que si nécessaire.*



Cartes acceptées sur les parcs équipés :



PAVE LE 08/03/22 A 18:32  
EQUIPEMENT : 12 - TRANSACTION: 37360  
MONTANT € 5,30  
Dont TVA à 20% € 1,05

CARTE BANCAIRE  
GRS CONTI  
6000000421010  
CB  
Le 08/03/22 à 18:32:34  
EFFIA 25  
ALMON DESSOUS  
01469  
66792128101290  
20041  
\*\*\*\*\*2699  
P001AFCB478EC7E  
033 001 634049  
C  
MONTANT REEL =  
DEBIT 5,30 EUR  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

BESANCON TGV

ENTREE LE 08/03/22 A 12:35  
EQUIPEMENT : ELD2 - TICKET: 13987

Merci de votre visite.

# Etat des frais de déplacement

Année : 2022 Mois : mars

Prénom et nom : Alain CHRÉTIEN

Statut :  Fonctionnaire  Contractuel

Autre (à préciser):

Elu

Utilisation du véhicule personnel		Kms parcourus	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	> à 10000 kms	Hébergement avec petit dej	Montant Forfait
Puissance fiscale :	CV	De 5 CV et moins	0, 29 €	0, 31 €	0, 18 €	Taux de base	70 €
Indemnité km suivant puissance fiscale : (voir ci contre)	€	De 6 CV et 7 CV	0, 32 €	0, 39 €	0, 23 €	Grandes Villes + de 200 000 hab	90 €
		De 8 CV et plus	0, 35 €	0, 43 €	0, 25 €	Paris	110 €

Résidence familiale (RF) : Vesoul

Résidence administrative (RA) : Vesoul

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais réels à hauteur de 17,50€)	Hôtel		Véhicule personnel	Autre moyen de transport (train, avion, location)		Autres frais (parking, péage...)
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA		Nbre repas	Nbre nuitées		Montant (Voir montant forfait suivant localité)	Kms parcourus (nappy.com)	
	01/03/2022	Salon de l'Agriculture - Paris	8h30		19h27	le 2/03	1	110,00 €	110,00 €		train	113,00 €	16,00 €

Sous-Totaux :

(A) Frais réels plafond nombre repas	(B) Total hôtel =	(C) nbre kms x indemnité km suivant puissance fiscale =	(D) Total transport =	(E) Total Autres frais =
	110,00 €		113,00 €	16,00 €

**TOTAL frais =**  
(A)+(B)+(C)+(D)+(E)  
**239,00 €**

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :

- > une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel
- > une copie de l'ordre de mission
- > l'ensemble des justificatifs des frais

Elu		Le Maire	
Date : 3/03/2022	Signature	Date : 3/03/2022	Signature
Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN	Signature	Prénom, Nom : Alain CHRÉTIEN	Signature

Je soussigné(e), auteur du présent état, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et demande le règlement du montant porté au total.

Le Maire certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur l'état de frais



# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 03/03/2022

Bonjour Alain CHRETIEN,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 22/02/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6702
BESANCON FRANCHE COMTE	01/03 à 08h30	1 <sup>ère</sup> CLASSE
PARIS GARE DE LYON	01/03 à 10h38	

**PREMIERE** - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 344199726

Montant du voyage	53,00 EUR
Dossier voyage	SVIZZR
Référence client	0029090168291098759
N° FCE	-
Point de vente	FRXMB

**SNCF vous remercie de votre confiance.**



# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 04/03/2022

Bonjour Alain CHRETIEN,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 25/02/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6709
PARIS GARE DE LYON	02/03 à 17h22	1 <sup>ère</sup> CLASSE
BESANCON FRANCHE COMTE	02/03 à 19h27	

**PREMIERE** - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 356448186

Montant du voyage	60,00 EUR
Dossier voyage	UZRELV
Référence client	0029090168161259416
N° FCE	-
Point de vente	FRXMB

**SNCF vous remercie de votre confiance.**

**Adrien CAILLAUT**

---

**De:** Région Bourgogne-Franche-Comté  
<relationspubliques@bourgognefranche.comte.fr>  
**Envoyé:** vendredi 18 février 2022 11:49  
**À:** Adrien CAILLAUT  
**Objet:** ANNULE ET REMPLACE - La RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ vous invite :  
JOURNÉE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU SIA - MERCREDI 2 MARS 2022

Pour visualiser correctement ce message, [affichez la version en ligne](#)



***Venez passer une journée en Bourgogne-Franche-Comté !***

**MARIE-GUITE DUFAY**  
Présidente de la Région  
Bourgogne-Franche-Comté

**CHRISTIAN DECERLE**  
Président de la Chambre régionale  
d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

ONT LE PLAISIR DE VOUS INVITER

**à la journée Bourgogne-Franche-Comté au Salon international de  
l'agriculture**

**Mercredi 2 mars 2022 à partir de 9h30**

Parc des expositions - Porte de Versailles - Paris

**Programme**

**9h30 :** Accueil sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté (Hall 3 - Allée H - stand 088)

**12h :** Prises de parole sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté (Hall 1 - Allée L - stand 073)



**ibis Paris T...asse 15ème (F)**  
 22 Avenue du Maine 75015 PARIS France  
 Tél: +33(0) 1 45 48 95 52 - Fax: +33(0) 1 42 84 22 29  
 Réservation:

**Facture**

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
 70000 VESOUL  
 FRANCE

\*\*\*\*\*  
 Invoice

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN  
 14 RUE DU PALAIS  
 70000 VESOUL  
 FRANCE

**Facture n° 91751** du 01/03/2022

page 1/1

Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN Du 01/03/2022 au 02/03/2022

Reservation Ref. : LDVLFHDP

Réf : 124304 - LDVLFHDP - 80329 - RAB (01/03/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
01/03/2022	Taxe Additionnelle Régionale	606	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
01/03/2022	Taxe de Séjour	606	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
01/03/2022	Taxe Départementale	606	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
01/03/2022	RB3 - Prépaysé BB (1 pers.)	606	1	131,10		131,10	119,18	H	119,18	131,10
01/03/2022	Carte Bancaire									-132,98

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	1,88	0,00
H	10,00%	119,18	11,92
Total		121,06	11,92

**Total TTC EURO 132,98**  
**Total déjà versé EURO 132,98**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises  
 FACTUS INVESTISSEMENTS - SAS au capital de 200 000,00 €  
 Siège social : 22 Avenue du Maine  
 75015 PARIS  
 RCS : 442 094 074 R.C.S Paris - N° NAF : 5510Z  
 TVA Intra-Communautaire : FR 70442094074 - Siret : 44209407400022

Prix nets :0% d'escompte.Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an,du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture.Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux

Classification Tourisme : **3\*\*\***

**Hôtel 3\*\*\***

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site [all.accor.com](http://all.accor.com)



EFFIA



Cartes acceptées sur les parcs équipés :



PAYE LE : 02/03/22 A 19:34  
EQUIPEMENT : 12 - TRANSACTION: 35976  
MONTANT : € 16,00  
Dont TVA 120% € 2,67

CARTE BANCAIRE  
A0000000421010  
LE 02/03/22 A 19:34:49  
IBIS MONT  
PARIS  
3672534 57209924000010  
30003  
#####2633  
6E563D3649234575  
001 000001 198 C  
MONTANT :  
DEBIT 16,00 EUR  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

BESANCON TGV

ENTREE LE 01/03/22 A 09:13  
EQUIPEMENT : ELD2 - TICKET: 12642

Merci de votre visite.

CARTE BANCAIRE

A0000000421010  
CB

LE 01/03/22 A 12:08:03  
IBIS MONTPARNASS 75

PARIS  
3672534 57209924000010  
30003

#####2633  
6E563D3649234575  
001 000001 198 C

MONTANT : 132,98 EUR

DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER



Prénom et nom :

Alain CHRETIEN

Statut :

 Fonctionnaire

 Contractuel

Autre (à préciser):

Elu

Utilisation du véhicule personnel			Kms parcourus		De 2001 à 10000 kms		> à 10000 kms		Hébergement avec petit dej		Montant Forfait	
Indemnité km suivant puissance fiscale : (voir ci contre) €	Puissance fiscale : cv		Kms parcourus		Jusqu'à 2000 kms		> à 10000 kms		Hébergement avec petit dej		Montant Forfait	
			De 5 CV et moins		0, 29 €		0, 36 €		Taux de base		70 €	
			De 6 CV et 7 CV		0, 37 €		0, 46 €		Grandes Villes + de 200 000 hab		90 €	
			De 8 CV et plus		0, 41 €		0, 50 €		Paris		110 €	

Ordre de mission en date du	Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Départ		Retour		Repas (frais réels)	Hôtel		Véhicule personnel	Autre moyen de transport (train, avion, location)		Autres frais (parking, péage, ...)
			Heure	Lieu RF ou RA	Heure	Lieu RF ou RA		Montant (voir montant forfait suivant localité)	Nbre repas		Nbre nuitées	Préciser le moyen de transport	
	17/01/2022 20/01/2022	Commission AMF (siège de l'AMF) + Conseil des prélèvements obligatoires (Cour des comptes)	13h47		16h42 (le 20/01)				110,00 €		Train	82,10 €	

Sous-Totaux :

(A) total repas frais réels (plafond 17,50 euros)	(B) Total hôtel = 330,00 €	(C) nbre kms x "indemnité km suivant puissance fiscale" =	(D) Total transport = 82,10 €	(E) Total Autres frais =
TOTAL frais = (A)+(B)+(C)+(D)+(E)				<b>412,10 €</b>

Transmettre au service paie ce formulaire accompagné de :

- > une copie de la carte grise si utilisation du véhicule personnel
- > une copie de l'ordre de mission
- > l'ensemble des justificatifs des frais

Elu		La Directrice	
24/01/2022	Alain Chrétien Signature	Date :	Prénom, Nom Signature
Responsable hiérarchique		La Directrice certifie l'exactitude de l'ensemble des indications portées sur le état de	
24/01/2022		Pour le Maire, Par délégation, Directrice des Ressources Humaines	
Alain Chrétien Signature		Élodie TISSERAND État de	





**Ibis Paris Gare de Lyon Reuilly (F)**  
9 Rue de Reuilly 75012 PARIS FRANCE  
Tél: +33(0) 1 43 70 04 04 - Fax: +33(0) 1 43 70 96 53  
Réservation: www.ibishotel.com all.accor.com

Votre facture vous sera envoyée par e-mail.

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN  
14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

**Relevé**

page 1/1

Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN ALAIN Du 19/01/2022 au 20/01/2022

Réf : 122606 - LBZLBMRR - 74218 - CE (19/01/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
19/01/2022	Taxe Additionnelle Régionale	14	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
19/01/2022	Taxe de Séjour	14	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
19/01/2022	Taxe Départementale	14	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
19/01/2022	RB1 - Flexible BB (1 pers.)	14	1	109,25		109,25	99,32	H	99,32	109,25
19/01/2022	Carte Bancaire									-111,13

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	1,88	0,00
H	10,00%	99,32	9,93
Total		101,20	9,93

**Total TTC EURO 111,13**  
**Total déjà versé EURO 111,13**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises  
PARIS REUILLY - SAS au capital de 1 823 347,75 €  
Siège social : 9 Rue de Reuilly 75012 PARIS  
RCS : Paris B 383 937 224 - N° NAF : 5510Z  
TVA Intra-Communautaire : FR 25 383 937 224 - Siret : 383 937 224 00020

Prix nets :0% d'escompte.Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an,du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture.Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

Classification Tourisme : **3\*\*\***

**Hôtel 3\*\*\* prix nets**

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com



**Ibis Paris Gare de Lyon Reuilly (F)**  
9 Rue de Reuilly 75012 PARIS France  
Tél: +33(0) 1 43 70 04 04 - Fax: +33(0) 1 43 70 96 53  
Réservation: www.ibishotel.com all.accor.com

Adresse Client :

14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr CHRETIEN ALAIN @  
14 RUE DU PALAIS  
70000 VESOUL  
FRANCE

**Facture n° 89935** du 19/01/2022

Séjour de : Mr CHRETIEN ALAIN @ Du 17/01/2022 au 19/01/2022

Reservation Ref. : LBWLFGMT

page 1/1

Réf : 122553 - LBWLFGMT - 74218 - CE (17/01/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
17/01/2022	Double (Grand Lit)	14	1	84,00	-4,20	79,80	72,55	H	72,55	79,80
17/01/2022	Taxe Additionnelle Régionale	14	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
17/01/2022	Taxe de Séjour	14	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
17/01/2022	Taxe Départementale	14	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
18/01/2022	Double (Grand Lit)	14	1	104,00	-5,20	98,80	89,82	H	89,82	98,80
18/01/2022	Taxe Additionnelle Régionale	14	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
18/01/2022	Petit Déjeuner.	14	1	11,00		11,00	10,00	H	10,00	11,00
18/01/2022	Taxe de Séjour	14	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
18/01/2022	Taxe Départementale	14	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
18/01/2022	Arrh client									-110,18
19/01/2022	Petit Déjeuner.	14	1	11,00		11,00	10,00	H	10,00	11,00
19/01/2022	Carte Bancaire									-94,18

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	3,76	0,00
H	10,00%	182,36	18,24
Total		186,12	18,24

**Total TTC EURO 204,36**  
**Total déjà versé EURO 204,36**  
**Net à payer 0,00**

## Paiement comptant

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises  
PARIS REUILLY - SAS au capital de 1 823 347,75 €  
Siège social : 9 Rue de Reuilly 75012 PARIS  
RCS : Paris B 383 937 224 - N° NAF : 5510Z  
TVA Intra-Communautaire : FR 25 383 937 224 - Siret : 383 937 224 00020

Prix nets : 0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

Classification Tourisme : 3\*\*\*

**Hôtel 3\*\*\* prix nets**

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com



# JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 24 janvier 2022

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 20 janvier 2022 pour le voyageur ALAIN CHRETIEN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation	PRESTO Grand Est 30% semaine	
Aller le 20/01/2022		1ère Classe
De PARIS EST		pour 1 adulte(s)
à VESOUL		
Montant du voyage	62,10 €	
Référence de commande	1Q33HH	
Point de vente	87436378	
Libellé du point de vente	VSC MOBILE	
TCN	063131578	



# JUSTIFICATIF D'ACHAT

Paris, le 24 janvier 2022

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous votre justificatif d'achat.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation	Carte PRESTO Grand Est
Validité	Valable du 20/09/2021 au 19/09/2022
Montant	20,00 €
Référence de commande	TB158650
Point de vente	87691907
Libellé du point de vente	DRD FIX PROD
TCN	000475623
Nom du bénéficiaire	Alain CHRÉTIEN